

AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR

- > LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'EXERCICE 2013
- > LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2012

Adopté en séance plénière du 9 novembre 2012

<u>RAPPORT</u>: Projet de décision modificative n° 2 de la Région pour l'exercice 2012

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du projet de décision modificative n° 2 de la Collectivité régionale pour l'exercice 2012. Il tient à formuler au Conseil régional les remarques suivantes :

- ➤ tout d'abord, il encourage la gestion active de la dette par le Conseil régional. En effet, compte tenu de sa trésorerie, il procède dans le cadre de ce projet de décision modificative n° 2 à un remboursement anticipé de son emprunt soit 107 millions d'euros. Cette gestion financière mérite d'être soulignée. Toutefois, elle laisse à penser qu'une partie des crédits de paiements alloués au Plan de relance régionale aide aux communes n'a pas été utilisée. Aussi le groupe s'interroge-t-il sur les capacités des collectivités locales à utiliser pleinement cette source financière malgré le soutien volontaire que la collectivité régionale leur a accordé.
- ➢ de plus, le groupe ad hoc relève que la collectivité régionale, après les opérations de transferts de compétence, gère désormais un personnel de 1719 agents sur des postes permanents (1539 agents titulaires et 180 contractuels). Le groupe rappelle que la collectivité employait 1800¹ agents en 2011. Ainsi, il souhaite avoir des précisions sur cette réduction du nombre d'agents et s'interroge donc sur le besoin supplémentaire en frais du personnel qui s'élève à 6.2 millions d'euros.
- ➤ enfin, le groupe note avec intérêt en matière d'autorisation de programme l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement visant à acquérir de nouvelles infrastructures.
 Toutefois, il s'interroge sur l'affectation de ces acquisitions foncières et demande à la collectivité des précisions à ce sujet (ex : acquisition du bâtiment Foucque à 11 millions d'euros).

¹Bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'exercice 2011

<u>RAPPORT</u>: Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013

Groupe ad hoc *Affaires financières et européennes*

Concernant la programmation pluriannuelle, le groupe note le caractère didactique des tableaux présentant la trajectoire d'équilibre entre les recettes et les dépenses, simulée jusqu'à l'horizon 2020.

Il relève cependant qu'en « fonctionnement hors frais financiers, les dépenses recensées représenteraient en euros constant une moyenne annuelle de l'ordre de 334,6 millions d'euros sur 2013-2020² ». Toutefois, pour les années 2012-2013 et 2014, ces dépenses sont supérieures aux dépenses d'équipements respectivement de l'ordre de :

- 335,5 millions d'euros en 2012 ;
- 250 millions d'euros en 2013 ;
- 314,3 millions d'euros en 2014.

Aussi, vu le contexte économique et social difficile que connaît l'île durant cette période, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » s'interroge sur le ralentissement de la collectivité en matière d'investissement.

De plus, dans le cadre des futurs programmes européens 2014-2020, la collectivité a lancé un diagnostic territorial visant à actualiser les données du profil régional et à fixer les objectifs prioritaires des programmes européens en lien avec la stratégie 2020. Le groupe ad hoc encourage cette démarche mais aurait souhaité plus de clarté sur la destination et l'utilisation des fonds européens notamment lorsqu'ils peuvent être mobilisés pour accompagner des projets communaux.

Enfin, le groupe ad hoc note avec intérêt que l'année 2013 sera marquée par la présidence réunionnaise à la Conférence des présidents des régions ultra-périphériques. Elle souhaite que la politique engagée par cette présidence s'attache à déterminer des positions communes entre les RUP³ et qu'elle sensibilise les institutions européennes et nationales à une prise en compte réelle et efficace des spécificités des RUP dans l'élaboration des politiques publiques.

²Orientations budgétaires – secteur affaires générales et financières – p. 9

³Régions ultra périphériques

Commission 1 « Vivre ensemble » Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique

Dans le souci d'exercer pleinement son rôle de conseil consultatif, la commission aurait souhaité que le rapport des orientations budgétaires présenté par la collectivité intègre le détail des critères de sélection dans l'attribution des subventions et aides régionales, et ce, d'autant plus qu'est survenue récemment une clarification de ces critères, comme mentionné en conclusion du rapport « culture ».

1. RAPPORT « CULTURE »

1.1 Arts visuels et contemporains

Au regard de la lecture de ces orientations budgétaires et du projet d'activités de l'établissement présenté au CCEE en septembre dernier, la commission ne peut que saluer l'ambition de la collectivité portée sur l'outil FRAC.

Par ailleurs, en complément de la Villa de Région, la commission propose la création de nouveaux espaces entièrement dédiés à la diffusion de la création plastique, bien répartis sur l'ensemble du territoire réunionnais.

S'agissant des festivals de cinéma, la commission s'étonne que le positionnement du Conseil régional soit circonscrit à ce seul secteur d'activités. En effet, elle estime qu'il devrait s'appliquer à l'ensemble des festivals du champ culturel. Ainsi, la commission souscrit pleinement à ces critères de financement, à savoir :

- un rôle à la fois culturel, social et éducatif;
- la contribution réelle au développement culturel de la micro-région et à la valorisation des artistes locaux.

1.2 Littérature – Langues et cultures régionales

La commission s'interroge sur le fait qu'il ne soit plus fait mention du Pôle régional de littérature. Pourtant, ce projet avait été réaffirmé par le Vice-président régional délégué à la culture en juin dernier. Il avait par ailleurs été particulièrement salué par le CCEE dans le cadre de ses travaux sur « Le livre à La Réunion », lesquels avaient conclu à la nécessité de la mise en place de cette structure.

Les conclusions et préconisations des travaux du CCEE auraient également pu servir de base à « l'étude diagnostic sur la lecture publique et la littérature réunionnaise » menée conjointement par le Conseil régional et la DAC-OI. Dans un souci de complémentarité, la commission regrette donc de ne pas avoir été associée à cette réflexion.

S'agissant de la Semaine créole, cette dernière étant considérée comme un événement permettant de partager la richesse culturelle du territoire et synthétisant les apports des civilisations constitutives de la société réunionnaise, elle mérite alors que lui soit réservée une attention particulière, distincte des célébrations « communautaires ».

1.3 Musique

La commission regrette que le champ géographique concerné par la « dimension régionale » des pays jugés prioritaires ne soit pas clairement explicité.

La commission souhaite également attirer l'attention de la collectivité sur la contradiction entre les actions « professionnaliser la filière » et « soutenir les actions mises en œuvre par le monde associatif ». En effet, la première entend « accompagner dans la structuration des projets », alors que la seconde précise que « seules les initiatives structurées réunissant un faisceau de partenaires pourront aboutir ». Cette dernière mention semble donc faire obstacle à une volonté de professionnalisation des acteurs associatifs.

1.4 Salles de diffusion

Si elle encourage la mise à disposition de crédits importants visant à la réhabilitation et équipement en matériel des salles de diffusion, la commission considère néanmoins que cette aide devrait être attribuée au regard du projet de programmation de la salle concernée et de la mission de service public qu'elle réalise.

Par ailleurs, la commission espère que « l'attention aux projets développant des propositions artistiques extra muros » affirmée par la collectivité ne portera pas préjudice à la diffusion en salle.

Enfin, il est souhaitable que le Conseil régional érige plus fortement la médiation comme un axe fort de sa politique, de manière à favoriser la fréquentation des salles de diffusion, et autres structures muséales régionales également, au public qui ne s'y rend pas.

1.5 Théâtre et danse

La commission remarque et salue la plus grande ambition portée à ces secteurs, qui, par le passé, sont restés trop souvent parents pauvres de la politique régionale.

La commission propose également que l'aide à l'équipement s'accompagne d'un volet « aide au stockage ».

1.6 Entreprises culturelles

Au moment où l'on oppose « l'étiolement des fonds publics » au monde associatif, il apparaît contradictoire que le Conseil régional ouvre et élargisse dans le même temps de nouveaux dispositifs destinés au secteur privé.

S'agissant des « cafés culture », la mise en place de ce réseau régional nécessite une réflexion sur sa cohérence et sa complémentarité avec les salles de diffusion, notamment sur des aspects de programmation et de cachet des artistes.

1.7 Formation

La commission tient à saluer l'action volontariste de la collectivité dans ce domaine, en particulier s'agissant du CRR. À ce titre, il s'agit en effet de la mise en place d'un véritable accompagnement à la pré-professionnalisation, par le biais de :

- la mise en œuvre de la Cellule d'accompagnement professionnel;
- la mise en œuvre du Jeune ballet de La Réunion ;
- le renforcement des actions de formation de l'Orchestre régional.

1.8 Structures muséales régionales

La commission constate avec satisfaction que le MADOI bénéficie lui aussi du volontarisme de la collectivité, cette dernière lui ayant défini une nouvelle feuille de route : expositions permanentes, expositions ponctuelles en partenariat avec le musée du Quai Branly, cycles de conférence et ateliers pédagogiques. Ils concourront sans aucun doute à donner un nouveau souffle à cet équipement régional.

1.9 Conclusion du rapport

Au regard des nombreuses études et diagnostics en cours de réalisation pour le compte de la collectivité régionale (Schéma régional des enseignements artistiques, Schéma régional des lieux et salles de création et de diffusion, Étude diagnostic sur la lecture publique et la littérature réunionnaise), la commission tient à rappeler que des travaux récents du CCEE traitent de ces sujets. Ces réflexions se sont clairement menées dans le souci d'apporter la contribution du Conseil à l'élaboration de la politique publique régionale.

Ainsi, dans un souci de complémentarité, la commission rappelle que deux réalisations importantes ont été mise à disposition de la collectivité, à savoir :

- « Le livre à La Réunion Synthèse des auditions réalisées en 2008-2009 et propositions du CCEE », juin 2010 ;
- l'étude « Pratiques artistiques et fréquentations culturelles des Réunionnais », septembre 2012.

2. RAPPORT « PATRIMOINE CULTUREL »

La commission souligne la pertinence des grands axes stratégiques définis dans ce secteur, devenu par ailleurs un service à part entière, et portera donc la plus grande attention à leur développement. Par ailleurs, la commission précise qu'elle souhaite être associée au comité de pilotage qui sera mis en place dans le cadre du projet de création d'une Maison du maloya, du moringue et du marronnage.

3. RAPPORT « NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION »

La commission aurait souhaité que soient mentionnés l'évaluation du POP, en cours de réalisation, et les éléments sur lesquels elle portera.

Commission 2 « Égalité des chances » Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

La commission prend acte du grand nombre de dispositifs mis en place par la collectivité régionale dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de la mobilité. Ces interventions sont sans nul doute la traduction d'une politique voulue comme ambitieuse qui tient à prendre en compte l'ensemble des publics dont les plus fragilisés, qu'ils relèvent des compétences obligatoires ou d'un accompagnement volontariste de la collectivité. La commission souscrit à ces choix.

Toutefois, pour apprécier finement la pertinence de l'ensemble des actions régionales envisagées sur l'exercice 2013, il aurait été intéressant de disposer systématiquement d'indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs et d'avoir des éléments de bilan ou d'évaluation lorsqu'il s'agit d'actions reconduites. L'évaluation est un exercice indispensable en matière de politique publique ; elle doit être pensée dès sa mise en œuvre.

Dans la continuité de ses préconisations antérieures⁴ et au regard du manque de concertation persistant des partenaires de la communauté éducative lors de la construction et l'élaboration de nombreux dispositifs, la commission appelle une fois de plus de ses vœux la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui associe étroitement les différents acteurs du territoire notamment ceux de la société civile à l'élaboration des politiques éducatives. Celles-ci ne pourront être que mieux traitées dans une approche qui se veut globale et partagée.

SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES » 1.

Conformément à la priorité qu'elle s'est fixée pour la mandature de « contribuer à la création des conditions et à la mise en œuvre des moyens et des outils pour permettre à chaque Réunionnais de développer ses compétences, de s'épanouir et de contribuer au développement de son île », il semble à la commission que la collectivité régionale ne mette pas suffisamment l'accent sur l'accès à la culture comme un des éléments essentiels porteur d'égalité. Il paraît nécessaire à la commission que la collectivité investisse dans la pluralité des champs culturels. Le partage de repères culturels et les pratiques artistiques sont d'ailleurs de formidables outils de cohésion sociale, par l'épanouissement de chacun et l'apprentissage du vivre ensemble. Le partage de repères scientifiques, technologiques et économiques est également un vecteur d'émancipation et d'apprentissage du libre arbitre.

La commission salue néanmoins l'implication forte et volontariste de la collectivité en matière de lutte contre l'illettrisme pour 2013. Dans ce domaine, il lui paraît opportun de donner une place plus grande à la prévention en direction du binôme parents-enfants en intervenant dès les premières années de la vie de l'enfant par des actions d'accompagnement qui ont pour but de développer et d'améliorer les compétences langagières des tout-petits. Ces actions sont à organiser dans les quartiers au sein des structures existantes (cases, médiathèques, etc.).

De même, il lui paraît intéressant de développer des actions d'accompagnement vers la lecture en apportant un soutien aux collectivités pour consolider les BCD (Bibliothèques centres de documentation) au sein des écoles. Celles-ci peuvent jouer un rôle central dans les animations et les activités pédagogiques organisées autour de la lecture tout comme les bibliothèques de quartier qui doivent être généralisées et consolidées. La participation des parents aux activités de lecture de leurs enfants est ici aussi à encourager.

⁴ Avis sur le Bilan d'activités 2010, sur les Orientations budgétaires 2011 et 2012

Dans le même ordre d'idée, si les plates-formes de « décrochage » créées par l'État sont une réponse intéressante en direction des jeunes sortis du système scolaire, la commission recommande une intervention au plus tôt dans la scolarité de l'enfant. Les décrochages commencent souvent dès la maternelle.

Dans ce cadre, elle note la volonté de la collectivité régionale de renforcer ses engagements et son soutien à travers notamment la mise en œuvre du troisième appel à projets régional destiné à soutenir des actions de « remotivation » et de « raccrochage » en faveur de jeunes décrocheurs de l'enseignement secondaire ou de CFA⁵ ainsi que le lancement à titre expérimental d'un « microlvcée.

La commission souhaite vivement être associée aux réflexions sur la mise en œuvre de ces actions.

2. SECTEUR « ÉDUCATION »

La commission relève avec intérêt que l'Éducation revêt un enjeu considérable pour la collectivité et pour notre territoire. L'Éducation est et doit rester en tout temps et en toute circonstance, la priorité de toute société civilisée.

Elle note également le souci de la collectivité d'assurer un meilleur accompagnement des élèves et des établissements ainsi qu'une plus grande valorisation de l'enseignement professionnel. La commission partage complètement ces orientations tant elles sont un gage de réussite et d'épanouissement des élèves.

Ses observations et préconisations portent sur les axes et actions suivantes :

2.1. Construire, réhabiliter le bâti scolaire

La commission regrette une fois de plus que ses préconisations concernant la construction de lycée à taille humaine (ne pas dépasser l'effectif de 1000 élèves par lycée) formulées à de multiples reprises ne soient pas retenues dans le nouveau projet de construction du lycée Nord (1300 élèves). Ceci est d'autant plus regrettable que cette prévision semble être en inadéquation avec l'objectif affiché d'activer tous les moyens d'actions pour « offrir à nos jeunes lycéens un environnement technique confortable, où doivent se dérouler des enseignements de qualité ».

La création d'un internat d'excellence dans ce nouveau lycée de Bois de Nèfles Saint Denis l'interpelle également. Elle attire l'attention de la collectivité sur un rapport de l'IGEN sur les internats d'excellence rendu public le 25 mai 2012 qui est particulièrement sévère. Ce rapport pointe en effet de nombreux aspects négatifs de ce dispositif (coûts prohibitifs, publics pas toujours conformes à ceux attendus – seulement 60 % de boursiers et 32 % relevant de la politique de la ville -, projets pédagogiques faisant peu de place aux innovations, surcharge d'activités encadrées, 10 à 30 % de départs en cours d'année...) et pose la question de sa légitimité. La commission plaide pour que tous les internats puissent proposer l'excellence aux élèves pour la réussite du plus grand nombre, contribuant ainsi à une véritable égalité des chances.

Par ailleurs, elle souligne qu'il ne peut y avoir d'enseignement de qualité en présence de classes surchargées. Actuellement, nombre de professeurs font l'expérience de classes surchargées avec souvent plus de 38 élèves dans des salles pouvant accueillir au plus 32 élèves. L'effectif de 24 élèves par classe constituerait un élément constitutif d'égalité des chances. Dans cette perspective, il lui paraît urgent que l'ensemble des acteurs de l'éducation intervienne auprès de l'État pour éviter que ne persistent et ne se généralisent ces classes surchargées. Il y va de la réussite de nos jeunes.

⁵Centre de formation des apprentis

La commission note également toujours l'absence d'équipements culturels spécifiés dans les programmations de construction et de réhabilitation. Pourtant, dans le cadre de son schéma régional des enseignements artistiques, la collectivité entend structurer l'éducation artistique en milieu scolaire et souligne la nécessité de locaux adaptés (cf. Secteur « Culure », p. 305). Ne convient-il pas d'anticiper d'ores et déjà et de coordonner davantage les actions ?

Elle réitère également son souhait d'intégrer dans ces programmations des locaux dédiés aux associations de parents d'élèves afin de leur permettre d'assurer pleinement leur rôle d'acteur complémentaire de l'École auprès des familles, des EPLE⁶ et de la collectivité. Il est à noter que ce rôle a été reconnu officiellement dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'École.

Concernant le profil des futurs lycées, si l'orientation vers les métiers de la restauration / hôtellerie / tourisme pour le futur lycée du Sud semble un choix pertinent tant cette structure était attendue dans le Sud de l'île, la commission regrette l'absence de tout projet de construction de lycée professionnel.

2.2. Conforter l'offre de formation initiale sur le territoire

La collectivité de par la mission que lui a confiée le législateur au titre du CPRDF tiendra un rôle accru dans l'élaboration de la carte des formations initiales arrêtée annuellement par le recteur d'Académie. C'est bien à ce titre que la commission à maintes fois préconisé la création de plus de places d'accueil dans certains BTS et CAP dans ses avis antérieurs.

De même, la commission regrette que le schéma directeur des lycées ne s'achève que cette année. La création de places nouvelles est incontournable. Jusqu'ici trop de jeunes sont orientés par défaut sur des formations non choisies faisant ainsi fi du projet personnel de l'élève. Constater aujourd'hui que le respect du 1^{er} vœu d'un jeune est indissociablement liée au bâti disponible, c'est reconnaître une réelle impuissance de notre système éducatif à répondre aux attentes des jeunes. La programmation de construction de lycée professionnel semble impérative.

Elle prend acte des actions de vulgarisation et d'information envisagées pour rendre plus lisible l'offre de formation. Ces initiatives sont certainement nécessaires mais ne sauraient être la réponse appropriée à l'attente des jeunes. Car « les questions d'orientation sont fondamentales » : elles conditionnent non seulement l'avenir scolaire et professionnel de nos jeunes mais aussi la réussite de leur projet de vie.

2.3. La restauration scolaire

Dans son avis sur les orientations budgétaires 2011, la commission avait rappelé la nécessité d'inscrire les actions dans ce domaine dans une démarche de politique de santé publique au regard des forts taux d'obésité et de diabète de la population réunionnaise. Elle se réjouit que cette orientation soit aujourd'hui adoptée sur la base du plan stratégique de santé de l'ARS⁷ et encourage la collectivité à poursuivre ses efforts sur les quatre volets identifiés.

S'agissant du volet Santé, elle lui recommande de renforcer le partenariat entre les différents acteurs impliqués dans la prévention et le traitement de l'obésité et de travailler avec les différents opérateurs installés autour des établissements afin de les sensibiliser à ces questions. De même, il lui paraît nécessaire que les actions d'éducation nutritionnelle aient également pour cible les parents. Les associations d'éducation populaire ont ici toute leur place pour mener à bien ces actions auprès des familles, des jeunes et des professionnels. Il convient de les solliciter, de les associer à cette démarche et de soutenir leurs projets.

⁶Établissements publics locaux d'enseignement

⁷Agence régionale de santé

L'introduction et la promotion des produits locaux ainsi que l'enquête qualité auprès des lycéens trouvent également un écho favorable auprès de la commission ; ce sont là des pistes de travail qu'elle avait précédemment préconisées.

2.4. Les mesures en faveur du système éducatif

La commission constate avec satisfaction que les actions envisagées en 2013 dans le cadre de la reconduction du Plan ordinateur portable, en particulier le recrutement d'une équipe d'agents mobiles en appui logistique et technique auprès des établissements et en accompagnement des équipes pédagogiques pour les aider à mieux s'approprier l'outil et les logiciels libres ainsi que la réalisation des travaux d'infrastructures (interconnexion haut débit et déploiement du wifi) dans les lycées vont dans le sens des recommandations qu'elle avait formulées dès le lancement du dispositif en 2010 pour optimiser son utilisation. Elle encourage la collectivité à poursuivre ses efforts

Elle regrette cependant que les associations de parents d'élèves et les syndicats des personnels de lycée ne soient toujours pas associés au dispositif notamment sur les aspects pédagogiques. Cette concertation est encore aujourd'hui souhaitée par ces acteurs. La commission se demande également si entre temps, le personnel enseignant a pu bénéficier d'une formation adéquate. 2013 étant l'année du bilan, la commission sera vigilante aux résultats de cette évaluation. Celleci devra renseigner notamment sur les usages en et hors classe effectués, l'impact de l'entretien et de l'utilisation de l'Internet sur les familles à budget restreint. D'ores et déjà, la commission demande à être destinataire de ce bilan.

2.5. Les mesures en faveurs de l'Enseignement supérieur et Recherche

À l'instar des années précédentes, la commission relève l'appui continu de la collectivité à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans des conditions quasi analogues d'une année sur l'autre.

2.5.1 Allocation régionale de recherche

La commission prend acte de la reconduction du dispositif d'allocation régionale de recherche en faveur de 25 étudiants. 806 400 € ont été distribués en l'exercice 2011, 979 200 pour 2012, 1 080 000 sont prévus pour 2013. Si cet effort est manifeste, il ne concerne pour autant qu'un nombre limité d'étudiants en thèse. Les autres n'ont comme seule option de conduire leurs travaux par leurs propres moyens, situation qui pourrait à terme « désespérer » ceux et celles qui ont des compétences pour aller plus loin que le Master. La commission souhaite donc que l'on puisse aussi imaginer un dispositif d'accompagnement à leur intention.

2.5.2 Dispositif d'allocation post-doctorale

La commission avait dans ses avis précédents insisté sur la nécessité qu'une information importante soit faite à destination des jeunes docteurs compte tenu notamment de leur difficulté à trouver un premier emploi. La prévision budgétaire de 150 000 € est une réponse qui va dans le bon sens (9900 € en 2011). La Région envisageant de modifier le cadre d'intervention de ce dispositif, il lui appartient alors de le faire connaître par une communication bien ciblée.

2.5.3 Partenariat avec l'Université de La Réunion

La collectivité fait de la réussite en licence une priorité, rejoignant en cela les objectifs de l'Université de La Réunion. La commission s'interroge alors sur l'objectif retenu : accompagner les formations d'excellence ainsi que celles qui relèvent le défi de l'innovation. Qu'en est-il du public hétérogène dont on souhaite que 50 % d'une classe d'âge soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur? Quelles solutions leur sont proposées? La commission invite la

collectivité à accompagner aussi les formations qui dès la 1^{ère} année proposent des démarches pour aider ces publics hétérogènes.

En ce qui concerne le soutien aux projets de recherche, la commission note sa reconduction mais s'interroge sur son effectivité. Lors de son précédent avis, elle se posait la question de savoir sur l'enveloppe engagée en 2011 et en 2012 (autour de 1,1 M€), combien de projets avaient été abondés ? Qu'en sera-t-il pour 2013 ? La démarche d'appel à projets directs et en ligne pour 2013, qui ces trois dernières années, avait entraîné une forte réserve de l'université de La Réunion, est-elle cette fois acceptée ?

Il paraît urgent d'organiser une concertation Région – Université afin de lever les doutes et les incertitudes sur les modalités de mise en œuvre de cette aide. Tout retard dans le versement des aides lèse le bon fonctionnement des structures universitaires et ne leur permet pas de participer à cette construction d'une « croissance intelligente, durable et inclusive » telle que souhaitée pour La Réunion.

3. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »

La commission note avec satisfaction que les orientations en matière de formation professionnelle et d'apprentissage s'inscrivent dans un cadre pluriannuel. Elle souscrit à :

- l'objectif d'assurer l'augmentation du niveau de qualification des Réunionnais et de répondre aux besoins immédiats et futurs des entreprises ;
- la démarche d'anticipation de la collectivité dans la mise en place des formations nécessaires pour répondre aux besoins des grands chantiers et aux opérations d'aménagement du territoire.

La commission note également avec intérêt la poursuite du « Plan régional pour la réussite de l'éducation et de la formation ». Elle insiste à nouveau sur l'importance d'insérer un volet culturel et humain à l'axe 1 « La formation comme outil en faveur de l'emploi mais également comme moteur du développement économique ». La formation doit aussi contribuer à produire de l'humain et les piliers du développement durable doivent constituer une référence permanente. De même, si la construction de l'offre de formation « doit répondre prioritairement aux besoins en compétences, actuels et à venir, des entreprises » elle doit aussi participer à une formation fondée sur les attentes des jeunes et les capacités d'accueil qu'offre la mobilité.

Elle rappelle également que « le pilotage, le suivi et l'évaluation » (axe 6) doivent être la règle constante de toute politique publique.

Les axes d'intervention suivants ont retenu son attention :

3.1. L'Apprentissage

La commission relève avec intérêt l'impulsion donnée par la Région Réunion au dispositif de l'apprentissage et l'amplification des rencontres avec les CFA et les branches professionnelles pour construire le Plan apprentissage 2013. Dans cette continuité et dans un objectif de durabilité, elle lui suggère d'associer les représentants des personnels et des parents d'élèves. La seule rencontre avec les CFA n'apportera pas tout l'éclairage dont la collectivité est en droit d'exiger.

En matière d'indemnité compensatrice versée aux employeurs privés, elle recommande comme précédemment de procéder à ce versement sous conditions telles que le paiement par l'entreprise de ses cotisations sociales, le respect de la charte de l'apprentissage et du code du travail. C'est par cette incitation à protéger ses apprentis que la collectivité valorisera la voie professionnelle.

3.2. Les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté

En référence à l'introduction de son avis, la commission note ici une profusion de dispositifs, de mesures ou d'actions. Si elle témoigne d'une intense activité de la collectivité et d'une volonté manifeste d'augmenter le niveau de qualification des Réunionnais et d'aider les publics les plus en difficulté, la commission a du mal à apprécier la pertinence de certaines interventions en l'absence de données chiffrées et de précisions sur les résultats. Les tableaux insérés en fin de rapport ne renseignent pas toujours sur l'ensemble des mesures. Ainsi, aucune donnée n'est mentionnée par exemple pour le CAE⁸ Trajectoire.

De plus, la commission s'interroge sur l'insertion du DLA (Dispositif local d'accompagnement) dans cette section consacrée aux publics en difficulté. Ce dispositif a pour but de proposer une aide aux associations « employeuses », aux structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement.

3.3. La réhabilitation des centres de formation

La commission note avec attention la programmation de réhabilitations lourdes pour 2013, notamment celle de l'AFPAR Jamaïque. Cependant, elle constate que les opérations concernant l'AFPAR de Saint-Paul et le CFA Léon Legros – Saint-Denis ne seront guère abouties en 2013, le premier étant au stade de mise en chantier et le second, à celui de la mise en étude. Ce qui est fort regrettable pour des établissements qui souvent n'offrent pas toutes les conditions de sécurité et de salubrité pour les élèves et pour les personnels. Aussi, invite-t-elle la collectivité régionale à faire tout son possible pour que les usagers de ces centres puissent travailler dans des conditions optimales et disposer de toutes les chances de réussite.

À ce titre, la commission recommande à la collectivité de bien veiller à consulter le personnel de ces centres ainsi que le comité d'hygiène et de sécurité lors de ces opérations de réhabilitation.

4. SECTEUR « MOBILITÉ, CONTINUITÉ TERRITORIALE »

La commission relève l'action forte et pérenne de la Région dans le domaine de la mobilité. Celle-ci s'inscrit en grande partie dans la continuité de l'exercice précédent avec les nouveautés suivantes : la création d'une direction, la mise en place de Guichet jeunes ainsi que d'un e-Guichet visant à améliorer les délais de traitement, faciliter le dialogue et le suivi des parcours. La commission en prend acte et espère que ces outils répondront à ces objectifs et seront évalués. De même, le concept de « mobilité alternante » est une base intéressante pour faire coïncider mobilité et métier.

Par contre, elle s'interroge sur la non reprise dans les orientations 2013, des axes « renforcement de la coordination Région, CNARM⁹, LADOM¹⁰, Pôle emploi » et de « création d'une cellule de coordination d'élus » entre l'État, la Région et le Département, précédemment envisagés dans le cadre du rapport 2012. Pour répondre efficacement aux attentes des jeunes et apporter toute la cohérence nécessaire aux stratégies mises en œuvre, la coordination des différents acteurs apparaît primordiale aux yeux de la commission.

S'agissant de la continuité territoriale, la commission prend note de la déclaration « d'ajustement de l'enveloppe » pour accélérer sa mise en œuvre. À ce titre, elle aurait souhaité avoir des indications sur la prévision budgétaire pour ce dispositif ainsi que les éléments de bilan de l'année 2011 et à mi-2012.

⁸Contrat d'accès dans l'emploi

⁹Comité national d'aide et d'action pour les Réunionnais en mobilité

¹⁰L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité

Commission 3 « Cohésion sociale » Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation

SECTEUR « SPORT ET VIE ASSOCIATIVE »

L'analyse par la commission 3 « cohésion sociale » des orientations budgétaires 2013 de la collectivité dans ce secteur, appelle les remarques et observations suivantes :

1. SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ORGANISMES SPORTIFS RÉGIONAUX

La commission prend note de la volonté de la collectivité de poursuivre son dispositif de contractualisation avec les ligues et comités, au travers d'une Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur 3 ans, et de l'étendre à 10 structures supplémentaires, portant à 20 le total de ligues et comités éligibles à ce dispositif.

La commission, tout en soulignant l'intérêt d'une telle démarche en faveur de ces structures, s'interroge toutefois sur le contenu de ces conventions d'objectifs. En effet, il serait souhaitable que ce dispositif de conventionnement, certes réglementaire, ne soit pas une reconduction des actions traditionnelles antérieures des ligues et comités.

Cette convention se doit de s'inscrire dans une véritable démarche partenariale de projet.

La commission propose que soit mises en œuvre par la Région, dans le dispositif de négociation de ces conventions d'objectifs, des mesures d'accompagnement sur la méthode et sur les orientations, pour permettre plus d'anticipation, plus de cohérence, moins de formalisme à priori, plus d'évaluation et de contrôle à posteriori.

2. SOUTENIR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Concernant le volet du Plan de relance régionale visant à soutenir les projets de construction et de réhabilitation des équipements sportifs des communes ou des communautés de commune, la commission approuve le souci de cohérence exprimé par la collectivité. En effet, d'une démarche qui à l'origine lui semblait initiée dans l'urgence, dans un manque de concertation et en l'absence d'éléments de diagnostic pertinents, la commission perçoit à travers ces orientations budgétaires, une réelle volonté de la collectivité d'inscrire son action dans une démarche plus globale, concertée et étayée par des résultats d'étude.

Aussi, la commission salue la mise en place du Schéma régional des équipements sportifs (SRES). Considérant la volonté de la collectivité d'associer le Conseil aux travaux de suivi de ce schéma, la commission préconise qu'il soit impérativement partagé avec l'ensemble du monde sportif.

Dans la priorité des futurs équipements, la commission souhaite que ce schéma apporte une attention particulière à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire. La commission préconise la réalisation d'équipements structurants capables d'accueillir des manifestations sportives de niveau international comme les jeux des îles.

3. FAVORISER LES ÉCHANGES DU MOUVEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF DANS L'OCÉAN INDIEN ET VERS L'EXTÉRIEUR

Dans ses orientations budgétaires 2012, la Région avait déjà exprimé son souhait de réaliser un état des lieux précis de l'ensemble des actions qu'elle finance, en termes de mobilité sportive à La Réunion. Cette analyse était posée comme un préalable à l'amélioration des dispositifs.

Dans les orientations budgétaires 2013, outre le fait que cette volonté soit réaffirmée la commission aurait souhaité trouver quelques indications sur l'évolution de ce dossier. Cette situation interpelle

la commission, notamment vis-à-vis d'organismes tel que l'Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs (ORESSE), qui vient de tenir ses assises sur la mobilité avec ses adhérents et qui n'apparaît plus dans ces orientations budgétaires 2013. En effet, ce partenaire historique de la mobilité sportive et socio-éducative, se trouve confronté actuellement à une chute significative de son activité, en raison de la désaffection d'une partie de ses adhérents qui préfèrent avoir recours aux prestations de LADOM¹¹.

Il est urgent que cette étude puisse se réaliser afin de permettre une meilleure lisibilité sur les dispositifs en vigueurs et leurs mises en œuvre, d'autant plus que les charges liées à la mobilité viennent impacter fortement les budgets des conventions d'objectifs et des projets des ligues et comités.

Devant la problématique de la mobilité et en attendant l'acte III de la décentralisation qui permettra d'ouvrir le débat sur le rôle des collectivités locales dans la politique sportive, la commission propose qu'un pacte territorial soit mis en place sur les compétences partagées de chaque collectivité, au niveau de la mobilité des sportifs et des socio-éducatifs.

4. AGENDA 21 DU SPORT ET SPORT DE NATURE

Au regard de la diversité des études disponibles, la commission propose qu'un état des lieux global des sports de nature soit établi.

Par ailleurs, Elle reconnaît l'importance de la mise en œuvre sans plus attendre d'un Agenda 21 du sport régional et souhaite que soient pris en compte les actes des assises du sport et développement durable réalisées en 2010 par le CROS¹² et la DJSCS¹³.

5. ÉDUCATION POPULAIRE

La commission note l'absence totale de référence à l'Éducation populaire dans les orientations budgétaires. Le sport peut sans doute en être un vecteur. Il est loin d'en être le seul. Au regard du contexte social auquel est confrontée la société réunionnaise, la commission réaffirme son attachement à la prise en compte de l'éducation dans sa globalité, laquelle ne se résume pas à la transmission non seulement de savoirs et de savoir-faire mais aussi des valeurs du vivre-ensemble.

Le colloque intitulé « l'Éducation populaire, pour une démocratie citoyenne et solidaire » organisé les 5 et 6 octobre derniers à Saint-André (Espace Pierre Roselli) par le CCEE a regroupé de nombreux acteurs de ce secteur (élus, associations, institutions...). Il a permis entre autres de dresser les contours de l'Éducation populaire à La Réunion aujourd'hui. Les réflexions ont également abouti à l'élaboration d'une déclaration (Cf. en annexe « la Déclaration de Saint-André »), partagée par l'ensemble des participants au colloque et qui réaffirme la nécessité de la prise en compte de l'Éducation populaire dans tout projet de société.

De même, attendu que l'égalité des chances n'est pas l'exclusif de la réussite scolaire et qu'elle passe par l'épanouissement de l'individu dans toutes ses dimensions; attendu que l'Éducation populaire est reconnue comme complémentaire de l'École publique, la commission souhaite fortement qu'elle fasse l'objet dans le rapport sectoriel, d'un axe spécifique intégré au secteur de l'Éducation.

¹¹L'agence de l'outre-mer pour la mobilité

¹²Comité régional olympique et sportif

¹³Direction de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale

Commission 4 « Développement territorial » Aménagement, déplacements, routes, transports, énergies, tourisme

L'examen par la commission 4 « Développement territorial » à partir de ses champs de compétence (aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme), des orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2013, appelle les remarques suivantes :

1. AMÉNAGEMENT : routes, transports, déplacements

1.1 Trans eco express (TEE)

À la lecture des éléments du bilan 2012 du Trans eco express et du programme envisagé pour 2013, la commission est interpellée par le décalage perceptible entre les annonces ayant entouré le lancement de ce projet et sa mise en place concrète. Sa matérialisation semble laborieuse. Hormis l'acquisition de nouveaux bus, la commission perçoit difficilement la concrétisation de ce projet qui est présenté à terme comme celui qui insufflera une nouvelle dynamique aux réseaux de transport collectif à La Réunion. Un des points qui retient notamment l'attention de la commission est celui relatif à la problématique du maillage « Haut-Bas » qui ne semble pas être suffisamment pris en considération dans l'élaboration de ce TEE. C'est pourtant un élément incontournable dans la mise en place d'un réseau de transport à haut niveau de service, notamment au regard des pratiques et des flux quotidiens des usagers sur le terrain.

Considérant que les projections démographiques situent la population réunionnaise à environ un million d'habitants d'ici vers 2025¹⁴, la commission s'interroge sur la prise en compte de cette donnée dans le projet TEE. Elle se demande comment le TEE a prévu de gérer ces flux de personnes et quelle sera sa capacité à se développer pour prendre en compte au mieux les déplacements inter urbains de plus en plus importants.

Sur la section relative aux indicateurs de réalisations du programme 2012 pour le Trans eco express, la commission s'interroge sur les emplois créés au titre du « dispositif d'aide pour l'acquisition de bus » (28 emplois) et de celui de « l'amélioration des conditions de circulation des transports en commun » (68,5 emplois). Il est important pour la commission que la collectivité régionale apporte des précisions sur ces deux dispositifs.

Par ailleurs, en rapportant le nombre de kilomètres de TCSP¹⁵ réalisés en 2012 (0,4 km) aux financements accordés (2,1 millions), la commission est interpellée par les coûts de ce projet. De plus, constatant que la collectivité affiche des capacités de financement importantes, que la politique actuelle tend plutôt à favoriser le « tout automobile » et que la nouvelle route du littoral prévue permettra le passage d'un réseau ferré (résolvant ainsi le problème auquel était confronté le projet du Tram train sur la partie haute de la route du littoral) ; la commission suggère le lancement de travaux d'étude sur la faisabilité d'un réseau ferré entre Saint-Pierre, Saint-Denis et Saint-Benoît, offrant des délais de parcours attractifs et également la possibilité de transporter des marchandises.

Page 15/20

¹⁴Cf. page 275. Secteur mobilité, continuité territoriale. Orientations budgétaires 2013

¹⁵ Transport en commun en site propre

1.2 Les routes

La commission note avec intérêt la poursuite des grands travaux visant à doter l'île d'infrastructures permettant de sécuriser les grandes liaisons routières.

Ainsi, elle relève avec satisfaction la politique de commande publique de la collectivité régionale à destination des entreprises qualifiées dans la construction et/ou la maintenance des équipements routiers (Programme de renforcement de chaussées, sécurisations ponctuelles du réseau, reconstruction du pont de la rivière Saint-Étienne...).

1.3 Le Plan régional vélo

La commission a longtemps encouragé dans ses derniers avis¹ le déplacement alternatif (ou mode « doux ») à l'utilisation des véhicules individuels.

La commission encourage à nouveau la collectivité régionale à créer un réseau de pistes cyclables maillées à travers toute l'île afin d'offrir aux usagers cyclistes, les aménagements permettant d'accroître l'usage utilitaire et ainsi, de s'affranchir du tout voiture. De plus, ce dispositif permettra de renforcer l'offre de loisirs en offrant des sites sécurisés pour la pratique du vélo.

La commission prend note du dispositif « Plan régional vélo » lancé par la collectivité, mais regrette que celui-ci soit toujours en phase d'expertise territoriale.

2. TOURISME

Les bons résultats enregistrés par le secteur du tourisme en 2011, démontrent que La Réunion dispose d'un potentiel qu'il faut encourager et conforter. Au-delà des programmes d'accompagnement financiers accordés aux entreprises, c'est la notion de confiance dans l'avenir et celle de pérennité dans les outils de mise en œuvre et les actions, qu'il faut inscrire durablement pour continuer cette ascension.

L'esprit d'équipe, l'intérêt général, la complémentarité, sont des éléments forts qui permettent de traduire ce besoin nécessaire à l'épanouissement de ce secteur d'activité.

Aussi de manière générale, la commission salue la volonté de la collectivité dans son souhait de garantir une meilleure coordination de ses actions, d'agir si nécessaire en complémentarité de l'État et des autres collectivités (EPCI, Conseil général,) et de nouer des partenariats avec le Parc national, afin de valoriser le label international délivré par l'UNESCO.

Sur ce point, la commission souligne la clairvoyance de la collectivité qui a adapté les cadres d'intervention, afin de tenir compte des lourdeurs administratives liées à l'obtention des autorisations nécessaires en amont des travaux, dans le cœur de parc.

La commission rappelle la nécessité d'accompagner l'outil Île de La Réunion tourisme (IRT), qui est chargé de la mise en œuvre de la politique touristique du Conseil régional, et de le doter de moyens à la hauteur des objectifs fixés. Elle souhaite par ailleurs, que l'accent soit mis sur les missions dévolues à un Comité départemental du tourisme (CDT) qui est statutairement doté d'une mission d'aménagement. La commission rappelle en effet que l'IRT cumule les missions de Comité régional du tourisme (CRT) et de CDT, ce qui pourtant apparaît peu dans les objectifs fixés pour 2013.

¹Avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices :2010 ; 2011 ; 2012

La mise en œuvre de missions confiée à un CDT, permettrait entre autre, de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets, notamment privés, particulièrement dans le secteur des loisirs, où la collectivité fait le constat que peu de projets (hormis l'accrobranche aux Makes et le Paddle) ont été initiés par les professionnels de cette filière.

Dans le secteur de l'accueil, la commission note la volonté de la collectivité de soutenir la Fédération régionale de tourisme de La Réunion (FRT) dans de nouvelles missions, en collaboration avec les offices du tourisme. La commission souhaite également rappeler que les offices du tourisme qui sont de véritables vitrines touristiques des territoires, sont généralement confrontés à des problématiques de pérennisation des emplois et de besoin en trésorerie nécessaire à la réalisation des actions programmées, qui sont souvent incompatibles avec les mécanismes de financements en place.

La commission souligne que la création d'un observatoire régional des risques naturels est une réponse pertinente aux problématiques liées à la sécurité des populations et à la responsabilité des élus. La mise en cause de la mairie de Cilaos dans l'accident ayant eu lieu sur un sentier « marron » en est une triste illustration.

Dans ce cadre, la commission suggère qu'un volet orienté sur la mer soit traité par cet observatoire. En effet, l'actualité récente démontre la nécessité de prendre en compte l'aménagement du littoral. Par ailleurs, les réponses apportées par l'État et les communes à ce jour, ne sont pas à la hauteur des impacts enregistrés.

De même, plus généralement, la commission suggère que dans le cadre de cet observatoire, soient identifiés trois volets : air-terre-mer, dans la mesure où ces éléments constituent le socle d'une des activités principales du tourisme, les loisirs de nature.

3. ÉNERGIE

3.1 La gazéification de la biomasse

Pour la commission, la gazéification de la biomasse est une technique connue, mais encore mal maîtrisée par les industriels.

Elle note que les objectifs visés seraient de produire majoritairement du méthane, gaz possédant une densité énergétique plus forte que l'hydrogène et plus facilement stockable.

Cette nouvelle voie appelée « gazéification haute puissance » sera complétée par la filière gazéification « petite puissance GFE ²» destinées à la production d'énergie et de chaleur au sein des exploitations agricoles.

La commission regrette le manque d'informations sur ce dispositif, compte tenu des enjeux (environnementaux), lutte contre la pollution atmosphérique, et le changement climatique. Elle s'inquiète du devenir de ce méthane stocké et des impacts sur l'environnement.

Elle aurait souhaité que la collectivité régionale apporte davantage de précisions sur l'utilisation et la valorisation de ce gaz.

²GFE : Gasifier for everyone

Commission 5 « Cadre de vie » Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche

1. BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET ÉCOSYSTÈMES NATURELS

La commission note avec intérêt l'engagement renouvelé de la collectivité régionale de poursuivre la programmation du POE¹⁶ 2007-2013 (Protection et valorisation de la diversité).

En effet, l'acquisition de la connaissance scientifique ainsi que la mise en place des programmes :

- études et travaux de recherche sur les invasions biologiques,
- les habitats, les espèces indigènes ;
- l'impact du changement climatique sur la biodiversité ;
- la sensibilisation, la formation et la communication sur la biodiversité, flore, faune et habitats indigènes ;

requièrent de la part de la collectivité une participation forte, affichée et pérenne aussi bien sur les milieux terrestres, aquatiques et marins.

2. LE PARC NATIONAL DE LA RÉUNION

La commission souligne l'accompagnement actif de la collectivité régionale ainsi que sa volonté de contribuer à la mise en œuvre de la Charte du Parc national de La Réunion. D'autant que le CCEE a rappelé dans son avis¹⁷ les enjeux majeurs suivants :

- préserver la diversité des paysages tout en accompagnant leurs évolutions ;
- inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité grâce à une meilleure protection des espèces indigènes, de leurs habitats et des fonctionnalités écologiques.

La commission recommande également au Conseil régional de soutenir le Parc national de La Réunion dans ses actions de mise en valeur du patrimoine culturel des Hauts et d'une manière générale, à maintenir des activités de pleine nature, touristiques et de loisirs mais aussi agricoles, pastorales et forestières. Cet ensemble de mesures participe à la reconnaissance d'un environnement naturel et des paysages de qualité.

La commission considère cette démarche comme un moyen de partage, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel et naturel des Hauts et d'en faire ainsi, un enjeu sociétal. Elle estime qu'à terme, les Hauts deviendront le lieu où s'exprimera notamment la culture créole avec ses activités agricoles, artisanales, culinaires...

3. LES RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES

La Commission encourage la collectivité régionale à marquer son intérêt pour les zones naturelles hors cœur du PNR ¹⁸. L'exemple de classement de milieux proche de secteurs habités (Étang de Bois Rouge) est à saluer. Les enjeux majeurs écologiques (flore, faune et habitat) de ces réserves devraient mobiliser, outre un concours financier important, un partenariat à rechercher auprès des associations qualifiées, œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, pour la mise en œuvre de ce programme. De plus, ces terrains peuvent devenir des laboratoires vers une meilleure connaissance du patrimoine et s'ouvrir au grand public grâce à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

¹⁶Programme opérationnel européen

¹⁷Avis portant sur la Charte du Parc national de La Réunion ainsi que le rapport environnemental associé adopté en Assemblée plénière le mercredi 24 octobre 2012.

¹⁸Parc national de La Réunion

4. LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE MARINE DE LA RÉUNION

La commission encourage la collectivité régionale à soutenir le fonctionnement du GIP de la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion (RNMR) malgré les perturbations liées au « risque » requin.

En effet, la RNMR œuvre pour l'instant sur un patrimoine de 35 km² autour et au milieu de la barrière corallienne et dont la mission est d'assurer la pérennité des espaces marins récifaux et le développement des espèces et écosystèmes sensibles. Ceci participe à la préservation du littoral et à la lutte contre les phénomènes naturels (raz de marée, etc). La commission souligne que ces mesures de protection de la biodiversité marine sont partagées par la collectivité régionale et sont également inscrites au schéma d'aménagement régional (SAR).

Enfin, l'outil RNMR doit être de plus conforté et reconnu dans son rôle de gestionnaire et dans ses missions de surveillance, de sensibilisation et d'éducation – d'entretien des aménagements, de connaissance et de suivi du patrimoine naturel maritime.

5. LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE

La commission prend note de l'adoption du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et de sa déclinaison opérationnelle. Ce schéma devrait être approuvé en 2013 si les délais sont respectés.

Compte tenu de l'importance de ce programme, la commission approuve l'exposé des orientations de ce dispositif et souscrit à l'idée d'une communication large auprès du public afin d'entraîner son adhésion. Car sans cette adhésion, le SCRAE peut être voué à l'échec.

Pour la commission, il est nécessaire que la population s'oriente vers un changement de comportement afin d'entrer dans une société « décarbonnée ». Elle demande à la collectivité de ne pas rester seulement sur une communication dite de « grand public », mais aussi de s'engager sur la piste de l'Éducation à environnement pour un développement durable (EEDD). La commission rappelle que l'EEDD accompagne les politiques publiques en allant vers les Réunionnais au plus près de leur mode de vie et de pensée et vise avant tout des changements de mentalités, qui s'inscrivent dans la préservation de l'environnement vers le développement durable.

Le CCEE milite pour la structuration des acteurs en réseau. Pour atteindre ses objectifs d'animation auprès des Réunionnais, ce réseau aura besoin du soutien politique et financier de la Région.

Annexe:

LA DÉCLARATION DE SAINT- ANDRÉ

L'ÉDUCATION POPULAIRE, UN CREUSET DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA DÉMOCRATIE

Les associations d'Education populaire, réunies les 5 et 6 octobre 2012 à Saint-André de La Réunion, rappellent que l'Éducation populaire est, au même titre que l'Éducation nationale, une école de la République.

Elle apprend, tout au long de la vie, à lire et à comprendre la réalité du monde, à écrire et à favoriser le vivre-ensemble, à compter les uns sur les autres et à unir les hommes dans un destin partagé, en dehors de tout obscurantisme.

Elle permet de conserver les acquis scolaires tout en axant l'action sur la préparation des Français à jouer, sur la base de valeurs fondamentales et intemporelles, leur rôle de citoyens dans la République.

L'Éducation populaire est à la fois tolérante, laïque, révolutionnaire et pacifiste. Son objet est de contribuer à l'édification d'une société émancipée, humaniste et solidaire, en rupture avec la marchandisation du monde.

Aussi, les associations d'Education populaire demandent :

- l'inscription d'un grand projet de civilisation comme objectif national, avec l'Éducation populaire comme dispositif éducatif permanent pour former les citoyens, acteurs de la transformation sociale.
- la reconnaissance d'un quatrième secteur économique de production de savoirs et de liens sociaux; Ce secteur quaternaire, identifié comme tel dans les comptes publics, devra être le pilier de la construction de la citoyenneté.